

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 25 mai 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural, sous la présence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Présents :

M. MOTHEs, THUAULT, adjoints.

Mme GERVASONI, Mme KIRCHER, Mme LAROUSSE, Mme MELIN, Mr PEREIRA, Mme POIROT, Mr RICHEZ, Mme THIBAUT-MARROCCQ, Mr DARMAGNAC, Mme VIROULET-L'HOTE

Étaient excusés : Mr SOULARD, Mr THUILLIEZ

ORDRE DU JOUR :

-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2021
-délibération pour le Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC)
-délibération pour la signature d'une convention avec l'Établissement Foncier Nouvelle Aquitaine
-organisation des élections du mois de juin
-apéro concert de juillet
-questions diverses

Est désignée secrétaire de séance : Mme GERVASONI Florence assistée de Mme ALVARO Carine.

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2021, il est signé par tous les membres présents.

1) Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) 2021

DELIBERATION

Monsieur le maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution de Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental dans le cadre du vote du Budget 2021.

La somme qui nous est attribuée est 12 171 euros.

Après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser en 2021, les opérations suivantes :

| | H.T. | T.T.C. |
|---------------------------------------|-----------|-----------|
| -remplacement chaudière | 3 886.09 | 4 099.82 |
| -réfection peinture salle associative | 3 422.00 | 4 106.40 |
| -sécurité routière marquage au sol | 4 413.84 | 5 296.61 |
| -réfection salle espace Coillot : | | |
| -réfection murs (soubassement) | 873.20 | 1 047.84 |
| -réfection plafond | 4 000.00 | 4 800.00 |
| -réfection murs | 1 267.20 | 1 520.64 |
| TOTAL | 17 862.33 | 20 871.31 |

- de demander une aide financière :

- FDAEC 12 171.00

-d'assurer le financement de la façon suivante :

-autofinancement (égal ou supérieur à 20% du coût H.T. de l'opération) 8700.31

VOTE : unanimité

2) convention opérationnelle entre la commune de Pujols sur Ciron et l'établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine

L'établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine a pour objet la réalisation de toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières pour le compte des collectivités publiques sur le territoire des Etablissements publics de coopération intercommunale et des Communes qui en sont membres. Les biens acquis peuvent être utilisés pour la construction de logements, d'équipements publics, mais aussi en faveur de la protection des espaces naturels sensibles ou du développement économique.

Est soumise au Conseil Municipal la convention entre l'EPF de Nouvelle Aquitaine et la commune de Pujols sur Ciron, ainsi que la Communauté de Communes Convergence Garonne dans le cadre de ce conventionnement, l'EPF pourra :

- Négocier avec les propriétaires, acquérir, et porter des fonciers sur une certaine durée ;
- Etudier, analyser et mettre en perspective la reconversion ou la réhabilitation du bâtiment selon un cahier des charges établi conjointement entre la commune et l'EPF ;
- Céder des fonciers, soit directement à la commune de Pujols sur Ciron ou à des opérateurs en menant une consultation d'opérateurs, en veillant à ce que la négociation avec le promoteur aboutisse à la réalisation du projet souhaité par la collectivité ;

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

- APPROUVE les termes de la convention opérationnelle entre la commune de Pujols sur Ciron et l'EPF et la Communauté de Commune Convergence Garonne
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tous les documents afférents à la présente convention avec l'EPF.

VOTE : unanimité

3) élections Départementales et Régionales

Les élus se sont concertés pour remplir le tableau des permanences pour les élections des 20 et 27 juin 2021.

4) manifestation du 3 juillet 2021

Le maire explique que si les conditions sanitaires le permettent la fête aura bien lieu le 3 juillet au foyer rural. C'est une fête « locale » organisée par les élus pour renouer les liens sociaux et remplacer la « Maïade » qui fait traditionnellement suite à l'élection du Conseil Municipal.

5) questions diverses

-Le prochain conseil municipal aura lieu le 15 juin et concernera principalement le PLUI. La loi oblige le Conseil Municipal à organiser un débat sur le PADD et à faire remonter les remarques à la Communauté de Communes.

-La conduite de transport de gaz qui traverse la commune va faire l'objet en 2022 de travaux au niveau du franchissement du Ciron. Les études préalables nous ont été transmises et nous avons 2 mois pour faire remonter nos remarques. A date ce programme n'appelle pas de questionnement de notre part. Les documents sont consultables en mairie.

-Le réseau téléphonique (et internet) du quartier Videau a besoin d'être renforcée. Orange nous a soumis le projet qui nécessite la pose de trois poteaux rue de la Vierge. Nous nous sommes renseignés pour étudier une solution « souterraine » qui éviterait l'implantation de 3

équipements supplémentaires. Dans cette hypothèse cela génère un coût d'environ 10 000 euros à la charge de la commune. Après échange, et tant en le regrettant, le Conseil a renoncé à cette solution pour des questions budgétaires.

-Le relevé topographique préalable aux travaux de sécurisation routière route de la Muscadelle (zone Cap de Hé) a été effectué. Nous attendons la préconisation du cabinet d'étude.

Séance levée à 21h10.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, stylized strokes, positioned below the text 'Séance levée à 21h10.'